

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

Domme

COMMUNE DE DOMME

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 14 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOUNARD – LAGRANGE - LAHALLE – TROUBADY - ARMAGNAC - GERMAIN – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – PASQUET – CAMINADE - PLETT.

Etaient absents : Mme DUFOUR (procuration à M. COUSIN), M. JOURDAN.

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme LAGRANGE.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 05/03/2016.

NOMBRE <i>de conseillers</i> <i>En exercice :15</i> <i>De présents :13</i> <i>De votants :14</i>

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 12 avril 2016.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 11 avril 2016.

**Vote des subventions
Aux associations**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 février 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer pour l'année 2016 des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention attribuée en 2016
ACADINE	500 €
Aéroclub du Sarladais	450 €
Amicale des Chasseurs	200 €
Danse Passion	300 €
Entente Périgord Noir	700 €
Groupement des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Domme	200 €
Association de Gymnastique Volontaire	500 €
Lucien de Maleville	500 €
Office de la Culture de Domme	7 200 €
Comité des Fêtes de la Bastide de Domme	3 000 €
Tennis-Club de Domme-Cénac	500 €
Vélo-Club de Domme	700 €
DECLIC	100 €
Judo-Club de la Vallée du Céou	210 €
Amicale Laïque de Cénac-Domme	1 500 €
La Pétanque Dommoise	300 €
US Cénac	300 €
Union Sarlat Natation 24	200 €
Plume et Page	900 €

Mmes Lahalle, Troubady et M. Ozanne n'ont pris part ni au débat ni au vote.

**Porte des Tours : avenants
Au marché de travaux**

M. le Maire présente les avenants suivants aux marchés de travaux de mise hors d'eau et d'urgence sur la Porte des Tours, classée Monument Historique.

1. Avenant n° 1 au lot 1 (Maçonnerie) – Tranche Ferme.
Titulaire du Marché : Moron Construction.
Avenant en plus value d'un montant de 68,65 € HT.

2. Avenant n° 2 au lot 1 (Maçonnerie) – Tranche Conditionnelle.
Titulaire du Marché : Moron Construction.
Avenant en plus value d'un montant de 5.518,70 € HT.

3. Avenant n° 1 au lot 3 (Menuiserie- Serrurerie) – Tranche Conditionnelle.
Titulaire du Marché : SARL Lavergne.
Avenant en plus value d'un montant de 585,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ces avenants et autorise le Maire à les signer.

Acquisition de matériel

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 20 février 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acheter les équipements suivants et autorise le Maire à signer les devis correspondants :

- une autolaveuse pour la salle de la Rode à la SAS MADIMAT d'un montant HT de 1.200 € ;
- une lame pour le tracteur à la société AGRAM d'un montant HT de 2.293,00.

**Consultation pour la
Réalisation d'une étude
Sur les graffitis de la
Porte des Tours**

Le Maire rappelle que la Porte des Tours, classée Monument Historique, constitue l'élément architectural emblématique de Domme, et que cet édifice est actuellement en cours de travaux d'urgence et de mise hors d'eau. Ces travaux ont été rendus nécessaires pour préserver notamment les graffitis qui se trouvent à l'intérieur des tours, graffitis attribués aux Templiers et réalisés par certains d'entre eux suite à leur arrestation en 1307. Une étude réalisée au début des années 1970 par le Chanoine Tonnelier, publiée dans une revue historique, constitue une première tentative d'interprétation symbolique des graffitis, montrant leur similitude avec d'autres comme ceux de Chinon ou Gisors. Les inscriptions vengeresses (CLEMENS DESTRUCTOR TEMPLI), les très beaux crucifix, les symboles chrétiens forts nombreux, semblent témoigner de la foi inébranlable des Templiers et du sort terrible qui leur a été réservé, consolidant ainsi le mystère et l'intérêt qu'ils inspirent toujours. D'autres études ont été réalisées depuis, remettant en cause l'étude du Chanoine Tonnelier et l'attribution aux Templiers de ces graffitis.

Considérant l'importance et l'intérêt de ces graffitis, tant sur un plan historique et archéologique, que sur un plan touristique et économique, considérant aussi les incertitudes quant à l'attribution de ces graffitis aux Templiers, il apparaît utile de faire réaliser une étude historique et archéologique sur les graffitis de la Porte des Tours par un prestataire spécialisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à consulter des prestataires en archéologie en vue de réaliser une étude historique et archéologique sur les graffitis de la Porte des Tours.

Financement de séjours pédagogiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 565 € au Collège St Joseph de Sarlat pour financer des séjours pédagogiques et culturels pendant l'année scolaire 2015-2016.

Occupation du domaine public par les commerces : vote d'un abattement sur les droits

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération du 28 avril 2014, les conditions et tarifs d'occupation du domaine public par les commerces. Il rappelle que les droits d'occupation du domaine public sont payants chaque année du 1^{er} avril au 31 octobre et que ces droits sont payables mensuellement par les commerces concernés par cette occupation. Il indique que des travaux d'aménagement vont se dérouler dans la bastide de Domme et que ces travaux vont affecter l'activité des commerces. Il propose d'appliquer aux commerces, un abattement sur les droits mensuels précités. Il propose également que cet abattement soit appliqué uniquement pendant les périodes d'intervention des entreprises. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte qu'un abattement soit appliqué aux droits mensuels payés par les commerces qui sont utilisateurs du domaine public communal pour leurs activités commerciales ;
- décide de limiter l'application de cet abattement aux périodes d'intervention des entreprises ;
- décide de fixer cet abattement à 50 % du montant du droit à payer chaque mois.

Création d'un multiple rural

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de l'ancienne épicerie de la Grand'Rue, unique épicerie du village qui était jusqu'à présent ouverte à l'année. De nombreuses incertitudes pèsent sur ce commerce quant à sa reprise et sur son ouverture à l'année. Il rappelle que cette épicerie connaissait une forte activité pendant la saison touristique et, en hiver, fonctionnait avec la population résidente ou de passage à Toussaint et pendant les fêtes de fin d'année. Elle était très utile aux habitants, aux personnes âgées qui ne peuvent se déplacer, et les fournissait en pain qui était livré et mis en dépôt pendant la période de fermeture des boulangeries du village. Cette épicerie était également un point de vente pour les journaux et le tabac.

Le Maire rappelle que l'Agence Postale Communale doit être transférée à la Mairie, l'actuel bureau de poste et le centre de tri conviendraient alors pour maintenir un commerce dans le bourg, avec des possibilités de stationnement à proximité.

Considérant la nécessité de maintenir ce type de commerce dans le village, le Maire indique que contact a été pris avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne qui est disposée à accompagner la commune dans la mesure où celle-ci aurait un projet.

En effet, cet organisme peut accompagner la commune sur ce dossier en réalisant une étude relative à la viabilité d'un commerce à Domme (étude nécessaire pour accompagner des dossiers de financements publics) et en l'aidant à choisir les futurs gérants du commerce. Une proposition d'accompagnement a été transmise en ce sens, d'un montant de 2.180 € HT.

D'autre part, pour les futurs dossiers de demandes de financements, il est nécessaire de disposer d'un avant projet sommaire d'aménagement précisant la surface commerciale du bâtiment, accompagné d'un estimatif.

Pour gagner du temps il serait préférable de confier cette mission à un architecte. M. le Maire indique que M. François Godard travaille actuellement sur le projet de multiple rural de St Martial de Nabirat. Le coût de cette mission s'élèverait à 2.500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :

- adopte le principe de maintenir un commerce d'épicerie à Domme par la création d'un multiple rural dans les anciens locaux de la Poste (bureau et centre de tri) ;
- adopte la proposition d'accompagnement de Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, d'un montant de 2.180 HT, et autorise le Maire à signer cette proposition ;
- décide de missionner M. François Godard, architecte, en vue de réaliser un avant projet sommaire d'aménagement précisant la surface commerciale du bâtiment, accompagné d'un estimatif, prestation s'élevant à 2.500 € HT, mission subordonnée à l'avis positif de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la viabilité du projet, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

**Aménagement d'une agence
Postale communale dans
L'Hôtel du Gouverneur :
mission complète de maîtrise
D'oeuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 12 octobre 2015, il a été confié à M. François Godard, architecte, une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'Hôtel du Gouverneur, siège de la Mairie et de la future Agence Postale Communale. Par délibération du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a adopté le projet et le montant HT estimé des travaux s'élevant à 124.910,00 €.

Compte-tenu de l'importance des travaux, du suivi technique et financier dont ils doivent faire l'objet, le Conseil Municipal, par délibération du 08 février 2016, a autorisé le Maire à procéder à une consultation d'architecte pour une mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de l'Hôtel du Gouverneur. Il indique qu'il a consulté 3 architectes et que seul M. François Godard a répondu à la consultation, proposant une mission complète de maîtrise d'œuvre pour un taux de rémunération de 09 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, décide de confier à M. François Godard une mission complète de maîtrise d'œuvre, pour les travaux de réaménagement de l'Hôtel du Gouverneur, pour un taux de rémunération de 09 % et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

**Achat de 3 parcelles sises
« Sous le Mur »**

Le Maire indique que M. Jean-Paul Coiffet est propriétaire des parcelles situées « Sous le Mur », cadastrées en section D sous les numéros 142, 2938 et 2939, d'une surface totale de 2.020 m².

Il indique qu'il a rencontré récemment M. Jean-Paul Coiffet qui est disposé à vendre ces trois parcelles à la commune de Domme. Il rappelle que ces parcelles sont situées dans le glacis et que la commune cherche à se rendre propriétaire des parcelles situées sous les remparts de manière à les protéger, les entretenir, les restaurer et les valoriser.

Il indique qu'il a proposé à M. Coiffet que la commune achète ses parcelles sur la base de 2 €/m² et que celle-ci prenne en charge les frais de notaire. M. Coiffet a accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'acheter à M. Jean-Paul Coiffet les parcelles situées « Sous le Mur », cadastrées en section D sous les numéros 142, 2938 et 2939, d'une surface totale de 2.020 m² ;
- - accepte que la commune achète ces parcelles sur la base de 2 €/m² et que celle-ci prenne en charge les frais de notaire ;
- autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, à signer les actes notariés relatifs à cette acquisition foncière.

Exploitation d'un petit train Routier par l'Office de Tourisme

Le Maire indique qu'il convient de procéder pour l'année 2016 au renouvellement de la convention qui lie l'Office de Tourisme de Domme à la Commune de Domme, relative à l'exploitation d'un petit train routier dans la bastide de Domme. Il propose d'augmenter la redevance annuelle due par l'Office de Tourisme à la Commune de Domme, en la fixant à 3.530 € par petit train exploité. Il propose également d'augmenter le loyer annuel du local servant de garage en le fixant à 678 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec l'Office de Tourisme de Domme suivant les conditions énoncées ci-dessus.

Vote des taux des taxes Directes locales pour L'année 2016

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 24 février 2016 ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer aux taxes directes locales, pour l'année 2016, les taux définis ci-après, correspondant à une augmentation de 0,5 % par rapport à l'année 2015 :

- Taxe d'Habitation :	10,95 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	13,31 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	57,83 %

Vente ambulante au Pradal

Le Maire indique qu'il a reçu une demande d'un commerçant ambulant pour installer son camion sur l'aire de stationnement du Pradal, une fois par semaine, et y exercer son activité de commerce de petite restauration ambulante. Considérant que ce type de demande peut se renouveler, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, considérant que la vente ambulante doit essentiellement s'inscrire dans le cadre du marché hebdomadaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente ambulante mais uniquement en dehors de la Bastide, sur l'aire de stationnement du Pradal plus précisément, et de la limiter aux activités de petite restauration ambulante un jour par semaine pour chacune d'entre-elles ;

- de fixer à 08,00 € le droit de place journalier et à 02,00 € le forfait pour branchement électrique ;
- que les présentes dispositions figureront dans une convention entre la commune de Domme et chaque commerçant ambulant, le Maire étant autorisé à signer ces conventions.

Contentieux Lambert

M. le Maire indique que le 05 février 2015, le Juge de l'Expropriation de la Dordogne a rendu une ordonnance d'expropriation par laquelle il a déclaré M. Jean Lambert exproprié pour cause d'utilité publique au profit du département de la Dordogne (Préfecture Pôle Réglementation et Libertés Publiques) et de la commune de Domme, de la parcelle D-103 située « Sous la Barre », terrain nécessaire à l'aménagement et à la mise en sécurité d'un drain d'eau pluviale surplombant le CD 50 au lieu-dit « Sous la Barre ».

Cette ordonnance a été notifiée à M. Jean Lambert par un courrier en date du 17 février 2015, courrier qui lui a été adressé en recommandé avec avis de réception.

Il indique que conformément au Code de l'Expropriation, il avait été préalablement adressé à M. Jean Lambert le mémoire prévu à la suite de l'arrêté de cessibilité.

M. Jean Lambert n'ayant pas réagi, il appartient à la commune de saisir par mémoire le Juge de l'Expropriation du département de la Dordogne pour fixer le prix d'acquisition de la parcelle et propose de missionner pour cela Me Michel Nunez, Avocat au Barreau de Périgueux.

Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

M. Bernard Lambert, n'a participé ni au débat ni au vote.

Eclairage public : modification emplacement Porte des Tours

La commune de Domme, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence « Eclairage Public » et a mis à la disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaire et il a été demandé au syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : modification emplacement Porte des Tours. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 916,06 €. Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « Modification réseau EP 50 % ». La commune de Domme s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24, à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces qui seront à établir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour faire réaliser, pour le compte de la commune de Domme, les travaux qui viennent de lui être exposés ;
- approuve le dossier qui lui est présenté ;

- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisées par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne ;
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement et d'inscrire au budget de la commune cette dépense obligatoire ;
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**Rue Eugène Le Roy :
éclairage public et
enfouissement des
Réseaux de
télécommunications**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue Eugène Le Roy. Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le SDE 24, ce dernier a vocation pour effectuer les études et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le principe de cette opération ;
- décide de confier le projet au SDE 24 ;
- donne mandat au Maire pour effectuer toutes démarches auprès du SDE 24 pour ce qui concerne la présente opération

**Collecte supplémentaire
De sacs jaunes au point
Tri du Pradal**

Le Maire indique qu'il a demandé au SICTOM du Périgord Noir, comme service supplémentaire, que le point tri du Pradal soit collecté en même temps que l'hôpital. Il s'agirait de collecter les sacs jaunes de ce point, un jeudi matin sur 2 tout au long de la période hivernale (15 septembre au 20 juin). Ce service aurait un impact léger sur le kilométrage annuel. La distance pour aller de l'hôpital à ce point et en repartir, est de 2kms. Ce service était déjà appliqué en 2015 mais uniquement sur le mois de juin et septembre. En le mettant en place toute l'année, cela représenterait 20 tournées supplémentaires de 2kms soit 40kms en plus des 4464 déjà facturés, soit 4504 kms annuels en année pleine. Etant donné que ce service ne pourra s'appliquer qu'à partir de la semaine 12/2016, après accord de la commune, seulement 24 kms seraient facturés en plus pour 2016.

Les budgets étant bloqués pour 2016, si la commune donnait son accord pour ce service supplémentaire, ce dernier serait facturé sur l'exercice 2017 : 4504 kms en 2017 + 24 kms de 2016 = 4528 kms facturés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition et donne mandat au Maire pour qu'elle soit mise en application comme mentionné ci-dessus.

Communications

Agence Postale Communale

La Poste alloue à la commune de Domme une aide de 20.000 € pour financer les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale dans l'Hôtel du Gouverneur. Un point presse y a été ouvert depuis une semaine.

Ordures ménagères

M. Francis Cousin fait part d'un courrier du SICTOM du Périgord Noir demandant la pose de panneaux de signalisation pour permettre le passage sécurisé du camion de collecte. Roger Armagnac et Alain Germain indiquent que la plupart des panneaux demandés sont déjà installés et que les autres vont être commandés. Une réponse sera faite au SICTOM du Périgord Noir lorsque leur demande pourra être considérée comme entièrement satisfaite.

RPI Domme-Cénac

Il est à nouveau question de supprimer une classe à l'école de Domme lors de la prochaine rentrée scolaire. Le Maire indique avoir rencontré l'Inspecteur de l'Education nationale avec Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, et avec Rémi Jalès et Jocelyne Lagrèze, respectivement Maire et Maire-Adjoint de Cénac et St Julien. Il indique avoir également eu un entretien avec le Président de l'Union des Maires de la Dordogne avec laquelle l'Inspection d'Académie du département a signé une convention pour la préservation des pôles scolaires de la Dordogne. Il apparaît toutefois que l'intention de l'Inspectrice d'Académie est de supprimer les petites structures dans le cadre de sa carte scolaire, sachant que sur certains RPI, il existe des structures ayant seulement une seule classe. Suite au dernier Conseil d'Ecole qui s'est déroulé à Cénac, le Maire a adressé un courrier aux 2 co-présidents du CDEN, à savoir le Préfet de la Dordogne et le Président du Conseil Départemental. Il est constaté une baisse des effectifs sur l'ensemble du RPI mais ces effectifs sont constants voire en augmentation pour ce qui concerne Domme sur une période qui va jusqu'en 2018. On estime à 48 les élèves de Domme qui seraient scolarisés sur les 2 sites en 2016 et à 52 en 2018. Ce courrier, qui a été co-signé par le Maire de Cénac et St Julien, demande que la fermeture de classe soit faite sur Cénac et non sur Domme.

Propriété de M. O'Mullan à Lescaunal

Un piquetage d'une bande de terrain située à Lescaunal et appartenant aux voisins anglais de M. O'Mullan a été réalisé récemment par le cabinet AGEFAUR, en vue d'un achat par la commune pour la création d'une voie d'accès et le passage des réseaux desservant les propriétés de M. O'Mullan. Cette bande de terrain va être nettoyée puis il sera procédé à son bornage. La création du chemin sera finalisée lorsque M. O'Mullan aura déposé un permis de construire.

Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Le Maire a écrit récemment au Directeur Régional de la Banque Populaire pour lui expliquer la situation à Domme, considérant que l'actuel DAB sera enlevé d'ici le 31 mai 2016. Dans ce courrier, il propose un partenariat avec la Banque Populaire, compte-tenu de l'emprunt que la commune de Domme a prévu de contracter pour financer ses investissements. Il doit rencontrer prochainement un responsable commercial de la banque pour discuter de cette proposition.

Repas des anciens

Il se déroulera le 11 décembre prochain. Compte tenu de leur planning chargé, le Conseil Municipal donne mandat à Mylène Lahalle pour retenir le traiteur (Jacky Delmont) et l'orchestre (Nelly Music).

Incendie à St Martial de Nabirat

Un incendie a eu lieu sur St Martial de Nabirat. Les occupants ayant tout perdu, il est fait appel à la solidarité de tous. Les personnes pouvant donner du linge, de la vaisselle, des meubles, peuvent prendre contact avec la Mairie de Domme ou avec Michel Ozanne.

Office de Tourisme

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sera organisée le 24 mars prochain à 20h30 salle de la Rode pour exposer la situation de l'Office de Tourisme de Domme, sa transformation en EPIC, et la séparation de ses activités avec une nouvelle association qui sera chargée d'exploiter les sites de Domme.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Elle se déroulera le 11 avril prochain à 18h00 salle de la Rode, en présence de M. Philippe Henrot, Comptable du Trésor. Les comptes administratifs 2015 et les budgets 2016 seront présentés. La réunion sera suivie d'un « casse-croute », au cours duquel sera mis en commun ce que chacun aura pris soin d'apporter.

Fait à Domme, le 16 mars 2016